

Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation: 08/04/2024

Membres en
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU,
Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Michèle MATHIEU,
Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par
Annick IENZER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents:

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE L'ÎLOT DE SÉNESCENCE DE LA FORÊT MUNICIPALE - (D 2024 033)

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait délibéré dans sa séance du 6 août 2022 pour créer un îlot de sénescence (partie de forêt qui est laissée en libre évolution et où il n'y a pas d'intervention, pas de coupes ni de travaux) dans la parcelle n°13. Mais selon l'ONF, cet îlot est très petit (0,43 ha). Afin de le rendre plus fonctionnel, le Maire propose d'agrandir la surface de cet îlot en la portant à 1,85 ha toujours dans la parcelle n°13, soit 1,7% de la surface totale de la forêt communale. Cet îlot sera matérialisé sur le terrain avec de la peinture bleue

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
DONNE SON ACCORD à l'agrandissement du périmètre de l'îlot de sénescence dans la parcelle n°13 en le portant à 1,85 ha selon le plan annexé à la présente délibération, soit environ les deux tiers de la parcelle.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

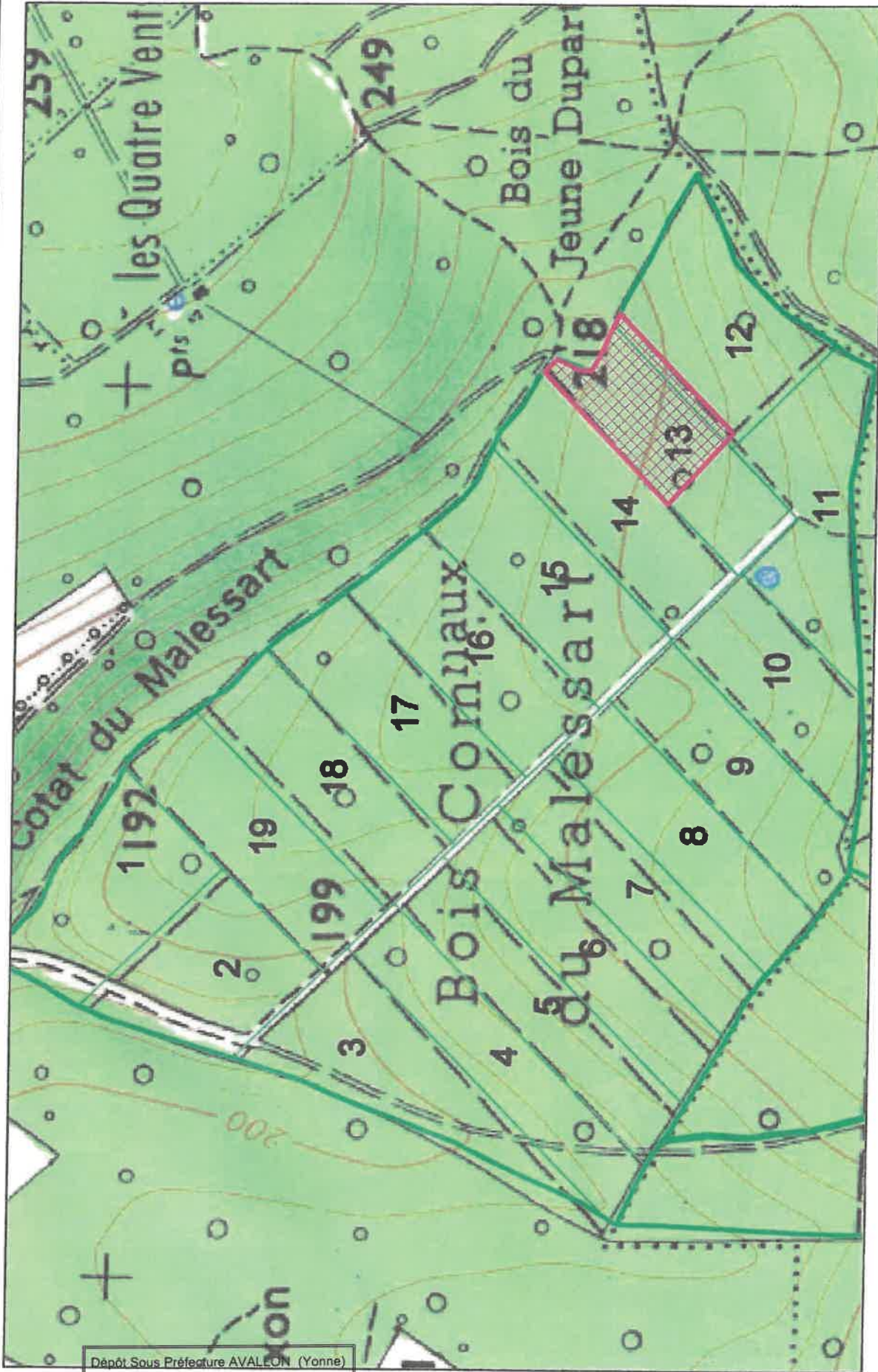
Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Joël BOISSIERE



Le Maire
Olivier MAGUET





Dépôt Sous Préfecture AVALÉON (Yonne)
 Date de réception de l'AR: 25/04/2024
 089-218900918-20240411-D_2024_033-DE

Echelle : 1 : 6000
 0 100 200 300 m

© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Commentaires
 lot de sénescence parcelle 13, de 1,85 ha soit 1.7% de la forêt communale